



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 1^{er} février 2021, à l'adoption du règlement suivant :

- 284-2021 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 813 432 \$*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 avril 2021.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 28 avril 2021.

Marie-Josée Charron, greffière